



Repères:

Les espaces verts sont interdits aux chiens même tenus en laisse, dans le parc Patrice Vieljeux, dans les squares et les jardins publics. Arrêté permanent N°2009/019

Un peu de civisme, quelques gestes simples à pratiquer au quotidien et votre chien ne sera plus "un gêneur" pour les autres. Vous aimez votre chien ? C'est grâce à votre comportement qu'il sera accepté en ville.

Une déjection au beau milieu d'un trottoir ! De quoi vous mettre de mauvaise humeur... ? Pour que votre chien soit accepté de tous, faites en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances. Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que la chaussée reste propre.

Pour cela il y a une seule solution, ramasser les déjections avec les sacs destinés à recevoir les déjections canines.

Où trouver les sacs en matière plastique ou en papier pour la collecte des déjections canines ?

- Le long de la RD 321 dans le sens La Celle-Saint-Cloud/Croissy
- le long de la RD 321 dans les sens La Celle Saint-Cloud à proximité du carrefour avec la Route de la Celle Saint-Cloud
- Sur le parking de l'école Claude Monet
- Sur la zone espace vert à proximité du Gymnase rue du Peintre Gérôme, angle rues Pierres Gilon / Croix aux Vents
- Angle chemin de l'Ariel / chemin du Haut du Trou Martin
- Devant l'enceinte du stade Patrice Vieljeux à l'angle de l'avenue J.B. Charcot et le chemin de Hallage
- Espaces Verts du rond-point Doumic,
- Devant la résidence les « 3F » quai Boissy d'Anglas,
- A l'entrée du parking Bouzemont,
- Derrière la Poste au niveau des stationnements le long de la RD321,
- Rue Aristide Briand, rue Victor seul